

Madame la Ministre,

Vous avez reçu le 19 novembre une délégation mandatée par la Conférence nationale pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon instituant la réforme des nouveaux rythmes scolaires, organisée à l'initiative du SNUDI-FO avec le soutien des fédérations FO des personnels de l'Éducation nationale et territoriaux, la participation du syndicat CGT Educ'action et un message de la CGT services publics.

250 délégués enseignants et territoriaux participant à cette conférence venus de tous les départements, ont établi l'état des lieux précis des conséquences de la réforme des rythmes scolaires généralisée depuis septembre dernier. Il est saisissant : la situation est alarmante !

La situation est alarmante

Madame la Ministre : la réalité est crue ! Elle va à l'encontre de toutes vos déclarations d'autosatisfaction qui procèdent d'une volonté d'imposer la loi du silence sur les enseignants, sur les personnels territoriaux, mais aussi sur les familles et les élus locaux.

La réalité, c'est que pour tous les personnels, cette réforme entraîne une augmentation de l'amplitude hebdomadaire du temps de travail, la dégradation de leurs conditions de travail, la remise en cause de la gratuité de l'école, de l'égalité d'accès à l'instruction, des règles de sécurité et du respect de la laïcité.

La réalité à laquelle sont confrontés les personnels, c'est le désordre, la confusion scolaire/péri scolaire qui occasionne une perte de repères des élèves, la réquisition des salles de classe et des salles des maîtres par les mairies qui expulsent les PE des locaux et la mutualisation d'office du matériel pédagogique, les refus de temps partiel, la dégradation de l'entretien des locaux scolaires, l'affectation des ATSEM aux animations... et une augmentation de leurs frais professionnels alors que les salaires sont bloqués.

La réalité c'est que cette réforme entraîne pour tous les élèves une plus grande fatigue, réduisant d'autant leurs capacités d'attention et de concentration pour les apprentissages scolaires. La réalité c'est le stress et l'inquiétude des parents d'élèves confrontés à des horaires incohérents et à des enfants perturbés.

Contrairement à ce que vous affirmez...

Madame la Ministre, contrairement à vos affirmations, cette réforme conduit à la disparition des enseignements artistiques et sportifs de l'école publique qui étaient dispensés à tous les élèves.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme a conduit à des départs massifs des élèves de l'école publique vers l'école privée pour laquelle cette réforme n'est pas imposée.

.../...

.../...

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à placer les personnels et l'école publique sous la tutelle des collectivités territoriales, notamment pour les horaires. Elle s'inscrit totalement dans la loi de Refondation de l'école et la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme remet en cause les statuts des personnels comme en témoigne la publication du décret n° 2014-942 du 20 août 2014 instaurant la flexibilité et l'annualisation du temps d'enseignement des PE, sans garantie de récupération.

Contrairement à ce que vous affirmez, cette réforme conduit à un véritable saccage des principes républicains d'égalité de traitement et de gratuité de l'école publique.

Si vous persistez dans les orientations actuelles, la situation ne peut qu'empirer en conséquence des orientations de réduction des dépenses publiques décidées par l'Etat et les collectivités territoriales.

« On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! »

Madame la Ministre, il faut que cela s'arrête. Les personnels clament haut et fort « On n'en peut plus, on en a assez. Il faut que ça cesse ! ». L'application des décrets Peillon-Hamon doit être suspendue, ces décrets doivent être abrogés.

C'est cette situation que la délégation de notre Conférence nationale vous a exposée dans le détail en multipliant les exemples. Votre directeur de Cabinet s'est engagé à examiner plusieurs des situations exposées. Mais sur le fond, vous avez confirmé et maintenu la poursuite de la réforme.

Nous ne pouvons l'accepter.

Nous refusons la poursuite des dégâts et le désastre qui se prépare.

Vous ne nous laissez d'autre choix que de reprendre et poursuivre la mobilisation générale, y compris par la grève si nécessaire pour vous contraindre à regarder la réalité et stopper la réforme des rythmes.

Paris, le 19 novembre 2014

La Conférence nationale a décidé de communiquer cette lettre ouverte pour information aux associations d'élus, elle a décidé de soumettre cette lettre publique à la signature de tous les personnels, enseignants et territoriaux, et des parents d'élèves.

| NOM | Prénom | Ecole | Qualité | Signature |
|-----|--------|-------|---------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |